

Appel à candidatures

Enseignant-chercheur et chercheur

PROGRAMME COMMUN DE MOBILITE RECHERCHE (PCMR)

Caractéristiques de l'appel

L'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Mauritanie ouvrent conjointement un appel à candidature pour des bourses de mobilité de recherche. Deux programmes sont ouverts : **Séjour recherche junior**, **Séjour recherche sénior**, **Séjour HDR**.

Séjour recherche Junior : Cette allocation s'adresse à des enseignants chercheurs ou des chercheurs mauritaniens actuellement en poste en Mauritanie, de moins de 46 ans, qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité de **2 mois maximum dans un laboratoire étranger (dans l'Union Européenne ou dans la sous-région)**, dans le cadre d'une activité de recherche, d'un programme de coopération scientifique ou de la préparation d'une HDR.

Séjour recherche Sénior : Cette allocation s'adresse à des enseignants chercheurs ou des chercheurs confirmés mauritaniens, actuellement en poste en Mauritanie qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité de **1 mois maximum dans un laboratoire étranger (dans l'Union Européenne ou dans la sous-région)** pour mettre en place une coopération scientifique internationale ou finaliser un travail de recherche.

Séjour HDR : Cette allocation s'adresse à des enseignants chercheurs mauritaniens actuellement en poste en Mauritanie qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité (**en France ou dans la sous-région**) pour aller soutenir leur Habilitation à Encadrer des Recherches (HDR). Les candidats inscrits dans une école doctorale étrangères qui ont une date officielle de soutenance de HDR peuvent bénéficier d'un séjour de **1 mois maximum de mobilité**.

Engagement des candidats :

- *Le bénéficiaire d'une bourse du PCMR s'engage à ne pas cumuler cette bourse avec toute autre allocation pour la même période.*
- *Le bénéficiaire d'une bourse de mobilité du PCMR s'engage, à l'issue de son séjour, à fournir un rapport d'activité et à participer à un entretien.*
- *Le bénéficiaire s'engage à informer impérativement le comité de gestion du PCMR de toutes modifications de sa situation avant le départ et durant la mobilité.*

Annulation de la bourse :

- *L'attribution finale de la bourse est soumise au respect des critères d'éligibilité, par exemple : d'autorisation de mobilité du chef d'établissement pour les séjours de recherche junior et sénior ; D'autorisation de soutenance pour le séjour HDR.*
- *Pour toutes les mobilités, le comité de gestion du PCMR se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler le séjour si la situation du bénéficiaire ne permet pas à la mission se dérouler dans des bonnes conditions.*

Critères d'attribution et de sélection

Bourses attribuées dans le cadre de :

- Projets individuels de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un séjour de recherche dans des laboratoires d'accueil reconnus ;
- Projets collectifs de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche reconnu par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les critères principaux de sélection sont :

- L'excellence du curriculum vitae du candidat ;
- La qualité du projet de recherche et des laboratoires d'accueil mauritanien et étranger ;
- Les projets ayant un fort potentiel en termes de rayonnement scientifique ou/et de développement économique pour la Mauritanie ;
- À compétences égales, les candidatures féminines seront priorisées.

Critères d'éligibilité

Séjour recherche junior :

- Age limite : 45 ans (au 31 décembre 2021), de nationalité mauritanienne, titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ;
- Être fonctionnaire sur un poste d'enseignant chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur de Mauritanie ;
- Être fonctionnaire sur un poste de chercheur dans un organisme de recherche en Mauritanie ;
- Bénéficier d'un avis favorable du directeur de la structure de recherche et du chef d'établissement sur la mobilité internationale.
- Constituer un dossier de candidature complet à la date de clôture de l'appel à candidature.

Séjour recherche sénior :

- De nationalité mauritanienne, titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ;
- Être fonctionnaire sur un poste d'enseignant chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur de Mauritanie ;
- Être fonctionnaire sur un poste de chercheur dans un organisme de recherche en Mauritanie ;
- Bénéficier d'un avis favorable du directeur de la structure de recherche et du chef d'établissement sur la mobilité internationale.
- Constituer un dossier de candidature complet à la date de clôture de l'appel à candidature.

Séjour HDR :

- De nationalité mauritanienne, titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ;
- Être fonctionnaire sur un poste d'enseignant chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur de Mauritanie ;
- Être fonctionnaire sur un poste de chercheur dans un organisme de recherche en Mauritanie ;
- Attester d'une date de soutenance de HDR dans un établissement étranger France ou de la sous-région.
- Constituer un dossier de candidature complet à la date de clôture de l'appel à candidature.

Procédure

Les formulaires permettant de déposer sa candidature en ligne peuvent être téléchargés sur les sites de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) (www.anrsi.mr) et de l'Ambassade de France en Mauritanie (www.ambafrance-mr.org)

Pour déposer une candidature, sélectionnez l'URL qui correspond à votre demande puis insérez le dans votre navigateur web (ou cliquer sur le lien) :

- Séjour recherche junior : <https://framaforms.org/sejour-de-recherche-junior-1606840697>
- Séjour recherche sénior : <https://framaforms.org/sejour-de-recherche-senior-1606843350>
- Séjour HDR : <https://framaforms.org/sejour-hdr-1606843694>

Tout dossier non conforme aux recommandations et/ou incomplet sera rejeté.

Calendrier

**Date limite de dépôt des candidatures
au lundi 31 mars 2022 minuit**

Une commission mixte et paritaire se réunira en mai 2022 pour sélectionner les candidats. Les résultats seront communiqués aux intéressés au plus tard à la fin du mois de mai 2022.

Les candidats retenus pour une bourse du gouvernement français **devront obligatoirement effectuer leur premier séjour au cours de l'année civile 2022 faute de quoi la bourse sera annulée.**

Pour les **séjours recherche junior ou sénior ou séjour HDR** : départ au plus tôt le **1^{er} juillet 2022**